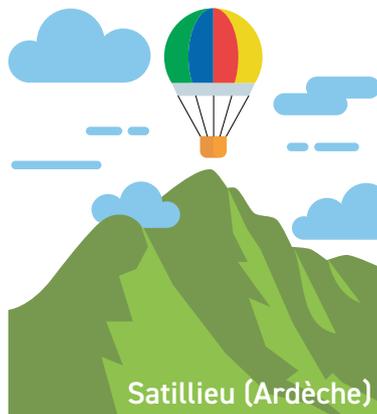




SNASUB-FSU

Syndicat National de
l'Administration Scolaire
Universitaire et des
Bibliothèques



Bulletin de débat

n° 3

[15 avril 2024]

11^e congrès du SNASUB-FSU

Débattre — Décider — Revendiquer

Le 11^e congrès du SNASUB-FSU se tiendra du 13 au 17 mai 2024 à Satillieu (07290 — Ardèche).

Saisissez-vous du débat !

Vous avez reçu avec le dernier numéro de *Convergences* le matériel de vote qui vous permet de vous exprimer sur le choix d'orientation parmi celles portées par les différentes listes de candidat·es à la commission administrative nationale, le « parlement » de notre syndicat.

VOTEZ, VOTEZ, VOTEZ ! Sans attendre le dernier jour !

Saisissez-vous du débat !

Chaque section académique organisera de fin mars à fin avril des congrès et assemblées générales académiques pour organiser l'activité syndicale au plus près des adhérent·es.

Ces congrès et assemblées générales académiques sont aussi l'occasion de contribuer collectivement à l'enrichissement de la motion revendicative qui sera débattue et adoptée au congrès national qui réunira des représentant·es des sections académiques.

Participez nombreuses et nombreux aux assemblées générales et congrès académiques !

Saisissez-vous du débat !

Et pour permettre un partage des expériences et points de vue syndicaux, comme à son habitude, le Bureau national du SNASUB-FSU organise la publication régulière d'un bulletin de débat électronique.

Pour participer au débat, exprimer une proposition, un témoignage, une analyse, une réaction... il vous suffit d'envoyer une contribution (4500 signes maximum, espaces, titre et signatures compris) à l'adresse debat-congres@snasub.fr au plus tard le vendredi à 10 h pour publication, dans le bulletin, le lundi suivant.

Le dernier bulletin de débat préparatoire à ce 11^e congrès paraîtra le lundi 6 mai 2024.

Un bulletin de bilan du congrès paraîtra le lundi 27 mai 2024.

N'hésitez pas à participer au débat.

À vos claviers !

Les co-secrétaires généraux du SNASUB-FSU
François Ferrette, Julie Robert, Philippe Lalouette

Accords sur la PSC : une véritable bombe à retardement une augmentation dramatique des tarifs des mutuelles

La FSU a signé des accords sur la Protection Sociale Complémentaire en matière de santé en 2022 puis de prévoyance en 2023 au niveau du ministère de la fonction publique. Ils s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2025.

De quoi s'agit-il ?

On appelle organismes de protection sociale complémentaire les mutuelles et les assurances privées.

La mesure la plus connue est le financement, à partir de 2025, de la cotisation pour la complémentaire santé au niveau de 50 % par l'employeur (l'État) pour les actifs, 50 % restant à charge du salarié.

Mais pour les retraités aucun financement par l'employeur n'est prévu, et le montant **de la cotisation des retraités peut s'élever jusqu'à 175 % de la cotisation d'équilibre.**

Il y a donc rupture du principe fondamental de la Sécurité sociale, la solidarité : l'actif cotise pour le retraité, le bien-portant cotise pour le malade.

Mais il y a pire.

Cet accord institue à côté de la Sécurité sociale les organismes complémentaires (mutuelles ou assurances privées, en fait ce sont elles qui sont privilégiées) qui deviennent, pour les actifs, à adhésion obligatoire en matière de santé.

Il ne peut pas exister deux régimes obligatoires. L'un a vocation à se développer au détriment de l'autre.

Telle est la fonction de la complémentaire santé, des assurances privées : se substituer à la Sécurité sociale. Ce processus est d'ores et déjà en cours par le mécanisme des transferts de charge de la Sécu vers les complémentaires.

Le mécanisme infernal des transferts de charge de la Sécu vers la PSC

Prenons l'exemple des décisions prises en 2023.

Exemple numéro 1 : transport sanitaire

	Déplacement en ambulance	Base de remboursement par la Sécurité sociale	Ticket modérateur pris en charge par la complémentaire
Avant le 1 ^{er} aout 2023	120 euros	65 % soit 78 euros	35% soit 42 euros
Après le 1 ^{er} aout 2023	120 euros	55 % soit 66 euros	45 % soit 54 euros
Différence		12 euros en moins	12 euros en plus

Exemple numéro 2 : prothèses dentaires

	Prothèse dentaire amovible de 7 dents Cout réel	Base de remboursement par la Sécurité sociale	Ticket modérateur pris en charge par la mutuelle	Reste à charge de l'assuré social qu'il doit régler lui-même
Avant le 1 ^{er} aout 2023	450 euros	170,50 euros remboursé à 70 % soit 119,35 euros	30 % des 170,50 euros soit 51,15 euros	279,50 euros
Après le 1 ^{er} aout 2023	450 euros	170,50 euros remboursé à 60 % soit 102,30 euros	40 % des 170,50 euros soit 68,20 euros	279,50 euros
Différence		17,05 euros en moins	17,05 euros en plus	

En conséquence le budget de la Sécu prévoit pour 2024 d'importants transferts de charges de la Sécu vers les complémentaires : 600 millions pour les soins dentaires dont le remboursement passe de 70 % à 60 % et 800 millions liés au transfert de l'objectif de dépenses de l'assurance-maladie (ONDAM) vers les complémentaires.

Au total 1,4 milliards de dépenses jusqu'ici prises en charge par la Sécu vont donc être transférés aux complémentaires.

Cela ne peut que provoquer la hausse massive des cotisations des salariés pour les complémentaires, les mutuelles. Une information circule : « les spécialistes du secteur des complémentaires santé évoquent une augmentation des tarifs des complémentaires de 10 % par an pendant au moins 4 ans soit 40 % en 2028 ! » (Source : communiqué de la CLVC du 22 novembre 2023).

Il est clair que des millions de personnes, notamment les retraités, ne pourront pas payer une telle augmentation. Il y a déjà 3 millions de personnes sans mutuelle (source DRESS). Combien demain ? Il est clair qu'avec ce mécanisme l'objectif de 100 % Sécu ne se rapproche pas, il s'éloigne. C'est un leurre. Le but est de faire payer les dépenses de santé par les assurés sociaux eux-mêmes et non plus par les

cotisations des employeurs, bases du financement de la Sécu, qui est mise à mal depuis trente ans.

Nul doute que les salariés, les retraités, au vu de l'évolution de la situation, vont rejeter ces dispositions. On comprend alors pourquoi le gouvernement a voulu à toute force faire passer ces mesures par le biais d'un accord avec les organisations syndicales, et non pas par la loi. Il veut associer les organisations syndicales à la mise en œuvre de ce mauvais coup afin de mieux contenir la colère qu'il va déclencher. Notre organisation doit sortir de ce piège. Le rôle d'une organisation syndicale est de protéger les droits sociaux des salariés, actifs et retraités, des assurés sociaux, si possible de les améliorer, en aucun cas d'accompagner leur régression.

Le financement de la Sécurité sociale

Budget de la Sécurité sociale en 2024 : 640 milliards d'euros.

Entre 1990 et 2020, la part de la contribution des ménages au financement des administrations de sécurité sociale s'est accrue de 18 points passant de 34 % à 53 % et celle des employeurs est passée de 65 % à 46,9 %.

Tribune liste Front Unique

Front uni des syndicats pour le retrait du projet de loi Guerini ou « desserrement du calendrier de la concertation » ?

Programmée depuis 2021 la plus importante attaque jamais portée contre les garanties statutaires a été présentée aux syndicats ce 9 avril par Guerini.

Macron avait annoncé en janvier une réforme « historique » de la fonction publique. Les coups annoncés sont en effet « historiques » !

.....**Tout doit disparaître !**

Notre recrutement ?

Avec la suppression annoncée des catégories A, B, C, les recrutements se feront non plus selon des niveaux de qualifications mais des compétences. C'est

la liquidation des concours qui est aussi en jeu. À la notion de corps, Guerini oppose celle de filières.

C'est aussi l'annonce de la généralisation des recrutements sans concours par la voie de l'apprentissage.

Notre traitement ?

Généralisation des primes au mérite.
Menace sur l'unicité du point d'indice entre fonctions publiques.

Cela signifie la fin des grilles, la mise en concurrence et l'arbitraire généralisés !

Notre droit à la carrière ?

Avancement au mérite.

Notre indépendance de fonctionnaires ?

Guerini veut lever « le tabou du *licenciement dans la fonction publique* ».

Les garanties liées à nos corps ?

Il faut « faciliter les mutations d'une branche à l'autre de la fonction publique » dit Guerini. C'est ici ouvrir le **chantier sur la fusion des corps**, préalable à des restructurations profondes des services ou transferts de missions vers le privé.

Le projet de loi Guerini **c'est la fin de la fonction publique de carrière**, basée sur la séparation du grade et de l'emploi !

N'est-ce pas une déclaration de guerre aux fonctionnaires après ces dernières semaines celle faite aux immigrés, aux chômeurs, à l'Education nationale et aux services publics en général avec les **deux annonces de baisse de 10 milliards des dépenses publiques**, dont une ce 10 avril ?

Le ministre « avance des logiques de dérégulation et d'affaiblissement de la conception du fonctionnaire-citoyen » déclare la FSU 9 avril et le 10 avril, elle évoque « des logiques de dénaturation du statut ».

La conséquence d'une telle minimisation de l'attaque, c'est le refus de se prononcer pour la seule exigence face à ces attaques : **retrait des projets Guerini !**

Non, ce que demande la FSU c'est « un desserrement du calendrier pour que les véritables sujets statutaires, à même de répondre aux enjeux de la période soient enfin mis sur la table. » **De qui se moque-t'on ?**

Mais si les projets de Guerini sont comme le dit la FSU sont un « saccage du statut » qu'il y a-t-il à concerter ?

Est-ce que les concertations annoncées jusqu'à l'été sont là pour répondre à nos revendications et

notamment la principale d'entre elles, l'augmentation du point d'indice ?

Guerini l'a redit le 9. Pour le point d'indice, allez vous faire voir !

Faire croire aux personnels, aux syndiqués, qu'on pourrait le convaincre et défendre nos revendications dans un tel cadre, c'est les tromper. Ce gouvernement est là pour tout casser.

Ce dont il a besoin, c'est d'avoir les dirigeants syndicaux le plus longtemps possible autour d'une table face à lui plutôt que de les voir organiser le combat pour empêcher son projet de loi de se mettre en place.

Tirons les enseignements de la défaite subie sur la loi Dussopt de 2019. Celui-ci n'a pas bougé d'un pouce après des mois de concertations qui n'ont abouti qu'à nous laisser l'arme au pied.

Il faut empêcher Guerini d'avancer, de se prévaloir du dialogue social pour demain nous imposer projet de loi de « saccage du statut ! ». C'est ce qu'inlassablement les élus FRONT UNIQUE ont défendu en CAN depuis septembre après les annonces du projet de loi Guerini.

Il faut que le SNASUB, la FSU disent qu'ils refuseront de discuter de ces projets. **Il n'y a rien à concerter.**

Oui, rejeter ces concertations, exiger le retrait des projets Guerini, **c'est œuvrer pratiquement à créer les conditions pour affronter ce gouvernement.** Il n'y a pas d'autres issues.

Pour que notre orientation puisse être défendue dans notre congrès puis dans notre commission nationale, nous vous appelons à voter et faire voter pour la liste FRONT UNIQUE.

Les camarades souhaitant être délégués au congrès au titre de Front Unique sont invités à nous contacter.

mel@frontunique.com

Le statut général sous la menace d'un acte 2 de l'offensive néo-managériale !

Informer, rassembler et mobiliser les personnels pour résister et faire échec au gouvernement !

À l'heure où nous publions cette tribune, le ministre Guérini vient de dévoiler les principaux axes qu'il entend donner à son futur projet de loi pour la fonction publique.

Pas de surprise : ce n'est que la compilation de toutes les idées reçues qui sous-tendent la doctrine néo-managériale et que le ministre avait déjà feuilletonné.

Résumons... Développement de logiques prenant en compte le prétendu mérite tant pour ralentir ou accélérer la carrière que pour augmenter ou baisser la rémunération ; mise en exergue d'un prétendu sujet autour de l'insuffisance professionnelle ; création de regroupements des métiers par grands domaines de compétences pour relativiser la gestion par corps ; esquive des grands enjeux de la requalification des emplois et de la promotion massive des personnels par la remise en cause des catégories... Bref, tous les poncifs ordinaires de dénigrement des équilibres historiques du statut général sont ressortis !

Plusieurs objectifs semblent donc poursuivis dans cette nouvelle étape de transformation du statut général des fonctionnaires : dont celui de la mise sous pression accrue des personnels pour s'affranchir des « contraintes » liées au besoin d'augmenter globalement les rémunérations. Tout en affaiblissant ce qui structure encore aujourd'hui la comparabilité des carrières et le principe d'égalité de traitement.

Bref, c'est bien un nouveau projet visant à réduire davantage et une fois encore les droits des personnels - au regard de leurs obligations - auquel est soumis le statut depuis 2019.

Le type même d'offensive décidé par le gouvernement suffit à montrer que, sur ce sujet également, l'orientation de rassemblement des personnels et de construction de l'action syndicale portée par la liste « un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner » est la seule qui fait le pari de l'efficacité pour faire gagner les revendications.

Comment imaginer en effet, qu'il pourrait être fait échec au projet gouvernemental sans chercher à rassembler les personnels, à les informer, à mettre en lumière et déjouer tous les mauvais coups se cachant derrière la communication du ministre ? Et à porter leurs exigences et revendications de reconnaissance dans les confrontations avec celui-ci ?

Nous le savons, la construction de la mobilisation des personnels sur la question statutaire demande un investissement syndical très important. Celui-ci demande notamment de nombreuses explications tant le débat est souvent brouillé par des raccourcis d'expressions et d'analyse. Le premier responsable est le gouvernement qui fait des enjeux du statut un objet de communication et de slogans...

Plus le SNASUB-FSU sera rassemblé autour d'une orientation porteuse d'un syndicalisme appliqué et déterminé à lutter pied à pied - l'orientation que les candidat.es de la liste « Un SNASUB-FSU rassemblé pour résister et gagner » ont élaboré - plus il pourra prendre toute sa place, à tous les niveaux, dans la bataille qui s'ouvre.

Pour faire entendre la voix des personnels de nos filières dans l'action qui doit s'engager.

Les 60 candidat.es de la liste de rassemblement.